

17



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

**L'hon. Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur**

Présidence : l'hon. Dale Graham

le vendredi 17 décembre 2010

**Première session de la 57^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**

le vendredi 17 décembre 2010

9 h

Prière.

L'hon. M^{me} Blais, du Comité permanent de modification des lois, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 16 décembre 2010

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de modification des lois demande à présenter son premier rapport.

Conformément à l'article 99 du Règlement, la greffière convoque une réunion du Comité permanent de modification des lois pour le jeudi 16 décembre 2010 à la Chambre du Conseil législatif et dirige l'élection à la présidence et à la vice-présidence du comité.

Sur la motion de M^{me} Lynch, appuyée par M. Malloch, l'hon. M^{me} Blais, c.r., est élue présidente du comité.

Sur la motion de M. Malloch, appuyé par M^{me} Lynch, M. S. Robichaud est élu vice-président.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

La présidente du comité,
(signature)
L'hon. Marie-Claude Blais, c.r.,
députée

Il est ordonné que le rapport soit reçu et que le comité soit maintenu et autorisé à présenter un autre rapport.

M. K. MacDonald, du Comité spécial de Point Lepreau, présente le premier rapport du comité, dont voici le texte :

le 16 décembre 2010

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité spécial de Point Lepreau demande à présenter son premier rapport.

Conformément à l'article 99 du Règlement, la greffière convoque une réunion du Comité spécial de Point Lepreau pour le jeudi 16 décembre

2010 à la Chambre du Conseil législatif et dirige l'élection à la présidence et à la vice-présidence du comité.

Sur la motion de M. Lifford, appuyé par M. Davis, M. K. MacDonald est élu président du comité.

Sur la motion de M. Davis, appuyé par M. Savoie, M. Tait est élu vice-président.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Kirk MacDonald, député

Il est ordonné que le rapport soit reçu et que le comité soit maintenu et autorisé à présenter un autre rapport.

M. Harrison, du Comité permanent des privilèges, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 16 décembre 2010

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des privilèges demande à présenter son premier rapport.

Conformément à l'article 99 du Règlement, la greffière convoque une réunion du Comité permanent des privilèges pour le jeudi 16 décembre 2010 à la Chambre du Conseil législatif et dirige l'élection à la présidence et à la vice-présidence du comité.

Sur la motion de M. Bonenfant, appuyé par M. S. Robichaud, M. Harrison est élu président du comité.

Sur la motion de M. S. Robichaud, appuyé par M. Bonenfant, M. Steeves est élu vice-président.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Bev Harrison, député

Il est ordonné que le rapport soit reçu et que le comité soit maintenu et autorisé à présenter un autre rapport.

M. Jack Carr, du Comité permanent des corporations de la Couronne, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 16 décembre 2010

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des corporations de la Couronne demande à présenter son premier rapport.

Conformément à l'article 99 du Règlement, la greffière convoque une réunion du Comité permanent des corporations de la Couronne pour le jeudi 16 décembre 2010 à la Chambre du Conseil législatif et dirige l'élection à la présidence et à la vice-présidence du comité.

Sur la motion de M. Bonenfant, appuyé par M. Malloch, M. Jack Carr est élu président du comité.

Sur la motion de M. Malloch, appuyé par M^{me} Wilson, M. Wetmore est élu vice-président.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Jack Carr, député

Il est ordonné que le rapport soit reçu et que le comité soit maintenu et autorisé à présenter un autre rapport.

M^{me} Shephard, du Comité permanent des prévisions budgétaires, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 16 décembre 2010

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des prévisions budgétaires demande à présenter son premier rapport.

Conformément à l'article 99 du Règlement, la greffière convoque une réunion du Comité permanent des prévisions budgétaires pour le jeudi 16 décembre 2010 à la Chambre du Conseil législatif et dirige l'élection à la présidence et à la vice-présidence du comité.

Sur la motion de M. Davis, appuyé par M. Lifford, M^{me} Shephard est élue présidente du comité.

Sur la motion de M. Malloch, appuyé par M. B. Macdonald, M. Wetmore est élu vice-président.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

La présidente du comité,
(signature)
Dorothy Shephard, députée

Il est ordonné que le rapport soit reçu et que le comité soit maintenu et autorisé à présenter un autre rapport.

M. Doucet, du Comité permanent des comptes publics, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 16 décembre 2010

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des comptes publics demande à présenter son premier rapport.

Conformément à l'article 99 du Règlement, la greffière convoque une réunion du Comité permanent des comptes publics pour le jeudi 16 décembre 2010 à la Chambre du Conseil législatif et dirige l'élection à la présidence et à la vice-présidence du comité.

Sur la motion de M. Riordon, appuyé par M. Stewart, M. Doucet est élu président du comité.

Sur la motion de M. Stewart, appuyé par M. Riordon, M. Davis est élu vice-président.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Rick Doucet, député

Il est ordonné que le rapport soit reçu et que le comité soit maintenu et autorisé à présenter un autre rapport.

M^{me} Wilson, au nom de M. Stewart, du Comité permanent des hauts fonctionnaires de l'Assemblée, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 16 décembre 2010

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des hauts fonctionnaires de l'Assemblée demande à présenter son premier rapport.

Conformément à l'article 99 du Règlement, la greffière convoque une réunion du Comité permanent des hauts fonctionnaires de l'Assemblée pour le jeudi 16 décembre 2010 à la Chambre du Conseil législatif et dirige l'élection à la présidence et à la vice-présidence du comité.

Sur la motion de M. Wetmore, appuyé par M^{me} Wilson, M. Stewart est élu président du comité.

Sur la motion de M. Stewart, appuyé par M. Wetmore, M^{me} Wilson est élue vice-présidente.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Jake Stewart, député

Il est ordonné que le rapport soit reçu et que le comité soit maintenu et autorisé à présenter un autre rapport.

M. Killen, du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 16 décembre 2010

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son premier rapport.

Conformément à l'article 99 du Règlement, la greffière convoque une réunion du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé pour le jeudi 16 décembre 2010 à la Chambre du Conseil législatif et dirige l'élection à la présidence et à la vice-présidence du comité.

Sur la motion de M. Urquhart, appuyé par M. Riordon, M. Killen est élu président du comité.

Sur la motion de M. Riordon, appuyé par M. Urquhart, M. Soucy est élu vice-président.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Carl Killen, député

Il est ordonné que le rapport soit reçu et que le comité soit maintenu et autorisé à présenter un autre rapport.

M^{me} Wilson, du Comité permanent de la procédure, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 16 décembre 2010

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la procédure demande à présenter son premier rapport.

Conformément à l'article 99 du Règlement, la greffière convoque une réunion du Comité permanent de la procédure pour le jeudi 16 décembre 2010 à la Chambre du Conseil législatif et dirige l'élection à la présidence et à la vice-présidence du comité.

Sur la motion de M. Stewart, appuyé par M. McLean, M^{me} Wilson est élue présidente du comité.

Sur la motion de M^{me} Wilson, appuyée par M. Stewart, M. McLean est élu vice-président.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

La présidente du comité,
(signature)
Sherry Wilson, députée

Il est ordonné que le rapport soit reçu et que le comité soit maintenu et autorisé à présenter un autre rapport.

Sur la motion de l'hon. P. Robichaud, appuyé par l'hon. M. Alward, il est résolu ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 22 mars 2011 à 15 h, sauf que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents le supplée pour l'application du présent ordre.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier le budget de capital du ministère de l'Approvisionnement et des Services et du ministère de la Santé, après quoi la Chambre passera à la cérémonie de la sanction royale.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

S.H. le lieutenant-gouverneur est annoncé et, invité à faire son entrée, prend place au trône.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la période de session écoulée plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint de la Chambre donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 2, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*;
- 3, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*;
- 4, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*;
- 5, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation*;
- 7, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier*;
- 8, *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires*;
- 9, *Loi modifiant la Loi sur l'aide aux municipalités*;
- 10, *Loi modifiant la Loi sur l'éradication des maladies des pommes de terre*;
- 11, *Loi concernant le Saint John Harbour Bridge Authority*;

12, *Loi supplémentaire de 2009-2010 (2) portant affectation de crédits* ;
13, *Loi supplémentaire de 2010-2011 (1) portant affectation de crédits*.

Il plaît à Son Honneur de faire la déclaration suivante :

Mesdames et Messieurs les députés,

Avant d'accorder ma sanction, je tiens à donner lecture d'une déclaration pour le compte rendu. Je suis prêt à octroyer la sanction au nom de Sa Majesté ; toutefois, j'espère que les parlementaires me témoigneront de l'indulgence pendant un instant, car je veux leur demander de garder présents à l'esprit tous les gens du Nouveau-Brunswick dont la vie a changé au cours des deux dernières semaines en raison du mauvais temps, des vives eaux, d'un désastre naturel.

Nous avons la chance de vivre dans une province où l'on s'entraide.

Je demanderais aux parlementaires de songer aux sinistrés des catastrophes majeures qui sont survenues. Plus que jamais, l'heure est à la foi, à l'espoir, à la fraternité et à la charité.

Son Honneur accorde sa sanction en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

La greffière de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. le lieutenant-gouverneur sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Son Honneur se retire de la Chambre. Le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

La séance est levée à 12 h 30.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel *Activités législatives* pour 2009 (17 décembre 2010).